

UNION AFRICAINE

الاتحاد الأفريقي



UNION AFRICAINE

UNIÃO AFRICANA

Addis Abéba, Éthiopie, B.P.: 3243 Tél. : (251-11) 5513 822 Télécopie: (251-11) 5519 321
Courriel: situationroom@africa-union.org

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

L'UNION AFRICAINE CONDAMNE LES ATTAQUES TERRORISTES PERPÉTRÉES À TUNIS ET DANS LA PÉNINSULE DU SINAÏ EN ÉGYPTÉ

Addis Abéba, le 25 novembre 2015: La Présidente de la Commission de l'Union africaine (UA), Dr. Nkosazana Dlamini-Zuma, condamne fermement l'attaque terroriste ignoble perpétrée hier à Tunis contre des membres des forces de défense et de sécurité, ainsi que dans la péninsule du Sinaï, en Égypte contre une infrastructure hôtelière. Ces deux attaques ont fait plusieurs morts et blessés.

En ces moments difficiles, la Présidente de la Commission exprime les condoléances les plus attristées de l'UA aux familles des victimes, ainsi qu'aux peuples et aux Gouvernements de l'Égypte et de la Tunisie. Elle souhaite prompt rétablissement aux blessés. Elle réitère l'entière solidarité de l'UA avec l'Égypte et la Tunisie et son soutien à leurs efforts visant à lutter contre le terrorisme et l'extrémisme violent, dans le cadre des instruments africains et internationaux pertinents.

La Présidente de la Commission relève que ces attaques sont intervenues dans un contexte marqué par une aggravation du fléau du terrorisme dans le monde, y compris sur le continent, ainsi qu'en témoignent notamment l'attentat récemment perpétré à Bamako, au Mali, la poursuite, par le groupe terroriste Boko Haram, de ses attaques contre les populations civiles et les institutions étatiques dans le Bassin du Lac Tchad, et les activités de déstabilisation du groupe terroriste al Shabaab. À cet égard, elle réitère la nécessité du renforcement de la coopération interafricaine dans la lutte contre le terrorisme et l'extrémisme, et appelle à des efforts renouvelés pour mettre effectivement en œuvre les instruments africains et internationaux pertinents, y compris la Convention de l'OUA de 1999 sur la prévention et la lutte contre le terrorisme et son Protocole additionnel de 2004, ainsi que des mesures articulées dans le communiqué qui a sanctionné la réunion au Sommet du Conseil de paix et de sécurité de l'UA sur le terrorisme et l'extrémisme violent, tenue à Nairobi, au Kenya, le 2 septembre 2014.